



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

PV N° 80 CSJ/16

REUNION DU 7 DECEMBRE 2022

Présents : MM. AZZOUN F. – DA SILVA S. – FAVELIER R. – IPOUA G. – DUPUY G. – BELORGEY B.

1 - JEUNES GARCONS

DATES BUTOIRS

La date butoir pour jouer tous les matchs en retard de U18 à U13 - U15 Féminines - U13 Féminines est Mercredi 14 Décembre 2022.

Les feuilles de matchs et les feuilles de défis jonglages devront être envoyées au secrétariat du District **IMPERATIVEMENT** pour le Jeudi 15 Décembre 2022.

La Commission homologuera match perdu 0pt à chaque club pour les matchs non joués

Les feuilles de défis non reçues au Jeudi 15/12/2022 ne seront pas prises en compte et le club recevant aura moins 1 point.

À compter du 16/11/2022, les clubs sont tenus d'utiliser la nouvelle feuille de défis jonglages disponible sur le site du District. Ceci concerne la nouvelle méthode de calcul.

Ce n'est plus des croix mais le total des jongles par équipe. (Nouveau règlement)

RESULTATS FESTIVAL U13 PITCH

Sont qualifiés pour le 2^{ième} tour qui aura lieu le 25/02/2022

PLATEAU 1	DFCO 1 - ASPTT DIJON 2
PLATEAU 2	ASPTT 1 - ST APOLLINAIRE 2
PLATEAU 3	IS/SELONGEY - USCD 2
PLATEAU 4	MVF - UCCF
PLATEAU 5	QUETIGNY - VOUGEOT 2
PLATEAU 6	FONTAINE LES DIJON - IS SELONGEY 2
PLATEAU 7	CHEVIGNY ST SAUVEUR - Ent CESSEY
PLATEAU 8	FONTAINE LES DIJON 2 - MARSANNAY
PLATEAU 9	GRESILLES FC - TILLES FC 1
PLATEAU 10	ST APOLLINAIRE - BEAUNE 2
PLATEAU 11	USCD - DAIX 2
PLATEAU 12	ASFO - UFCO
PLATEAU 13	CHENOVE 1 - GEVREY
PLATEAU 14	DAIX 1 - FAUVERNEY 1

PLATEAU 15 BEAUNE 1 - POUILLY EN AUXOIS
PLATEAU 16 DIJON ULFE 1 - LONGVIC

INTER-SECTEUR U13

La commission valide les montées en INTER-SECTEUR 2^{ème} phase.

U18 D1 : 3 accessions en INTER-SECTEUR.

U15 D1 : 3 accessions en INTER-SECTEUR.

U13 D1 : 4 accessions en INTER-SECTEUR, et 2 qualifiés (le 3^{ième} de chaque poule) au plateau qualificatif aux INTER-SECTEUR U13 qui aura lieu le 10/12/2022 au centre technique – Astragale à Dijon

INTER SECTEUR U13

U13 D1 : 4 accessions en INTER-SECTEUR (2 premiers de chaque groupe),

Groupe A :

1ER ASPTT 2 – 2ème IS SELONGEY 1

GROUPE B

1ER DFCO – 2ème ST APOLLINAIRE

Les 3^{èmes} qualifiés au Plateau qualificatif (2 qualifiés le 3^{ième} de chaque groupe)

POULE A : FONTAINE LES DIJON

POULE B : BEAUNE AS

Participeront au plateau qualificatif aux INTER-SECTEUR U13 qui aura lieu le 10/12/2022 au centre technique – Astragale à Dijon

ACCESSIONS DE D2 EN D1

U18 D2 : le 1^{er} de chaque groupe.

U15 D2 : le 1^{er} de chaque groupe.

U13 D2 : le 1^{er} de chaque groupe et le meilleurs 2^{ème} pour faire 2 groupes de 9 en 2^{ème} phase.

ACCESSIONS DE D3 EN D2

U18 D3 : les 3^{er}.

U15 D3 : le 1^{er} de chaque groupe et le meilleurs 2^{ème} pour faire 2 groupes de 10 en 2^{ème} phase.

U13 D3 : le 1^{er} de chaque groupe.

1.1 CONTROLE FEUILLE DE MATCH

Match 24911480 U18 D1 CHEVIGNY ST SR – DAIX du 04/12/2022

Un joueur de CHEVIGNY ST SR (N° 3) a participé au match alors qu'il était suspendu.

En conséquence, la CJS donne match perdu par pénalité 0-3 -1 pt à CHEVIGNY ST SR pour en reporter le bénéfice à DAIX.

Ce joueur reste suspendu pour 1 match à compter du 07/12/2022

Amende 300€ à CHEVIGNY ST SR pour joueur suspendu ayant participé à une rencontre

1-2 MATCH ARRETE

Match 25137396 U18 D2 – A USCD 2 – GRESILLES FC du 03/12/2022

Match arrêté à la 50^{ème} minute, l'équipe de l'USCD ne présentant plus que 7 joueurs.

La Commission Sportive donne match perdu 0 - 7 / 0 pt à USCD pour en porter le bénéfice à GRESILLES FC.

1-3 FORFAIT

Match 25204290 U18 D3 – A DAIX - SEURRE du 4/12/2022

Forfait déclaré de SEURRE

En conséquence, la CSJ donne match perdu par forfait 0-3, -1pt à SEURRE pour en porter le bénéfice à DAIX.

Amende de 60€ à SEURRE.

Match 25212664 U13 D3 – B SEURRE - NOLAY 3/12/2022

Forfait déclaré de NOLAY

En conséquence, la CSJ donne match perdu par forfait 0-3, -1pt à NOLAY pour en porter le bénéfice à SEURRE.

Amende de 50€ à NOLAY

1.4 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

Après le 01-10-2022, la Commission sportive jeunes appliquera des amendes.

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) ->20 €

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande.

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

Match 24910122 U18 D1 FC MPL – BEAUNE du 10/12/2022 se jouera à 14h00.

Match 25210169 U15 D3 – A ENT TILLES FC - MVF du 10/12/2022 se jouera sur le terrain Synthétique de VAROIS.

Match 25137724 U13 D2 – B CHENOVE – TILLES FC du 3/12/2022 se jouera le 10/12/2022 à 13h30.

Match 25212815 U13 D2 – B FC MPL – DIJON ULFE du 10/12/2022 se jouera à 14h00.

Match 25211557 U13 D3 – C TALMAY – SAULON CORCELLES du 3/12/2022 se jouera le 10/12/2022.

Match 25210081 U13 D3 – D EF VILLAGES – UFCO du 10/12/2022 se jouera à 14h30.

Match 25137483 U18 D2 – ENT FAUVERNEY – ENT FCCL SAVIGNY du 10/12/22 se jouera à 14h30.

1.5 MATCH NON JOUE - REPROGRAMMATION

Match 24912963 U18 D1 IS SELONGEY – ENT QUETIGNY du 3/12/2022 se jouera le 14/12/2022 à 18h00 (accord écrit des deux clubs).

REPRISE PV DU 9/11/2022.

La commission ayant l'accord des 2 clubs reprogramme le match suivant :

Match 25212759 U13 D2 – B VAL DE NORGE – CHENOVE du 15/10/2022 remis au 14/12/2022.

1.6 TOURNOIS

TILLES FC

U7 - Samedi 7/01/2023 de- 10h à 16h

U13 – DIMANCHE 8/01/2023 de 9h30 à 17h00

1.7 COURRIER

RUFFEY STE MARIE concernant le championnat phase PRINTEMPS U15 D2. Pris note.

II. CHAMPIONNATS FEMININES

2.1 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

Après le 01-10-2022, la Commission sportive jeunes appliquera des amendes.

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via footclub.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande.

2.1 JOUR DE COUPE U15 FEM

La commission procède au tirage au sort des plateaux du jour de Coupe qui se déroulera le 10/12/2022 à 15h00 sur le terrain du club premier nommé

Plateau 1 : **CHENOVE** - IS SELONGEY – GEVREY CHAMBERTIN

Plateau 2 : **LONGVIC** – VILLERS LES POTS – BEAUNE

Retrouver le règlement en cliquant sur le **REGLEMENT**
Feuille de match papier

II. FOOT PLAISIR

2.1 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

Après le 01-10-2022, la Commission sportive jeunes appliquera des amendes.

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) ->20 €

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande.

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

25384001 U15 FOOT PLAISIR CCOF - TALANT du 19/11/2022 Les clubs doivent se mettre d'accord pour fixer le match à une nouvelle date. **Merci de faire un retour sous huitaine.**

25383986 U15 FOOT PLAISIR LONGVIC 2 – CESSEY du 11/12/2022 remis le 03/12/2022. Les clubs doivent se mettre d'accord pour fixer le match à une nouvelle date. **Merci de faire un retour sous huitaine.**

Les matchs qui ne se joueront pas ne pourront pas se jouer après le 17/12/2022.

Tous les matchs non joués seront homologués match perdu 0 – 0 point sans amende.

III. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

3.1 POINTAGE FEUILLE DE MATCH

RAPPEL

Les feuilles de matchs U18 à U13 G et FEM doivent parvenir **au secrétariat le LUNDI** qui suit les matchs. En cas de non-envoi des feuilles de présence de plateau, une amende sera appliquée.

Absence de transmission 50,00 €

Retard de transmission 30,00 €

JOURNEE du 3/12/2022

La commission :

- Prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec. La Commission Sportive valide le résultat.
- Demande aux clubs de faire le nécessaire pour la prochaine journée afin que la FMI fonctionne

<u>03/12/2022</u>	U15 D1 / Phase Automne / Poule A Fontaine D'Ouche As 2 - Dijon 2	
<u>03/12/2022</u>	U15 D1 / Phase Automne / Poule A Chevigny St Sauveur 1 - Is-Selongey 1	
<u>03/12/2022</u>	U15 D2 / Phase Automne / Poule A Marsannay 2 - Ent.Ufco Ccof 1	
<u>03/12/2022</u>	U13 Feminines / Phase Automne / Poule A Fontaine Les Dijon F 1 - Cheminots Dijon Us 1	
<u>03/12/2022</u>	U13 Feminines / Phase Automne / Poule A Longvic 1 - Villers L.Pot 1	Feuille de match manquante La Commission demande au club de LONGVIC de faire parvenir la feuille de match
<u>04/12/2022</u>	U18 D3 / Phase Automne Genlis – Ef Village	

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements

généraux de la FFF.

Prochaine commission : sur convocation

Le Président : AZZOUN F.